

AGENTS

Numéro 12. 16 septembre 2013

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département, bureau 945
216 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 95 70 71 45
01 47 29 31 36
sudeducation92@gmail.com

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin du syndicat SUD / Solidaires des Agents Techniques des collèges des Hauts-de-Seine.



C'est la rentrée des ATTEE :

réunion sur l'organisation du temps de travail, congés, hiérarchie/autorité fonctionnelle, retraites, congés bonifiés, IAT, précarité/titularisation, conditions de travail : il y a à discuter, s'informer, lutter, se mobiliser. Ne restez pas isolés, contactez-nous, SYNDIQUEZ-VOUS !!!
SUD, un syndicat Solidaire, Unitaire et Démocratique !
SUD, un syndicat de lutte et d'émancipation !

BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92, ANNEE 2013 - 2014

Nom :
Prénom :

Adresse personnelle :
Code postal : Commune :

Tél : Email :

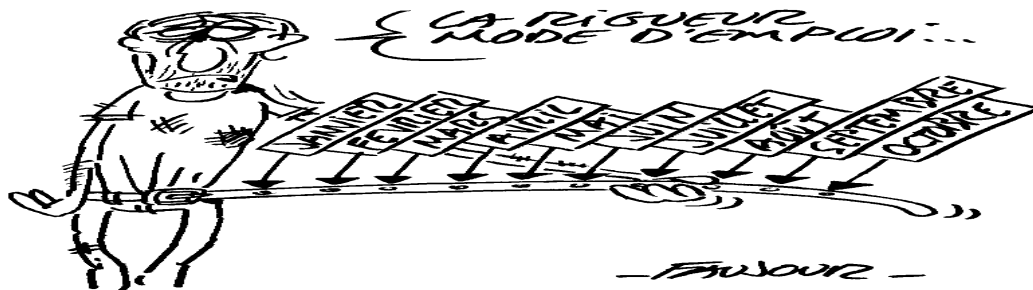
Etablissement :
J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD Education 92.

Date :

Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : **31 euros** pour un agent titulaire, **13 euros** pour les non titulaires

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'**ordre de SUD Education 92** à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris. Contactez nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87, 06 95 70 71 45



Organisation du temps de travail : la procédure

La réunion d'organisation du temps de travail doit être faite avant fin septembre pour mettre au point un calendrier prévisionnel de travail, de congé et de formation ainsi que les modalités du calendrier. D'après le Conseil Général, cette réunion vise à harmoniser chaque fois que cela est possible l'intérêt du service et la vie personnelle des agents. Le chef d'établissement sur proposition du gestionnaire arrête l'emploi du temps. Il doit être communiqué à chaque agent par écrit son emploi du temps avec son service durant les congés scolaires. L'emploi du temps est remis aux agents au plus tard un mois après la rentrée. **Veillez à ce que votre vie et vos intérêts de travailleurs-euses soient préservés.** N'hésitez pas à contacter le syndicat **SUD**.

Retraites : il faut lutter pour la justice sociale, pour une autre société !

Depuis 20 ans, les contre-réformes du système des retraites se sont succédé, chacune s'attaquant un peu plus au système de retraite par répartition. En 93, la contre-réforme Balladur a fait passer le calcul des pensions des retraites des 10 meilleures années aux 25 meilleures années et a augmenté le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein à 160 trimestres pour le privé. L'augmentation du nombre de trimestres comme condition d'une carrière complète a été étendue en 2003 à la fonction publique et en 2008 aux régimes spéciaux. En 2010, l'âge légal de départ à la retraite a été repoussé à 62 ans. Depuis 1979, les cotisations patronales n'ont jamais été augmentées. Pire, elles sont régulièrement diminuées par un jeu de compensations. **Le projet de loi Ayrault ne fait que prolonger les contre-réformes précédentes !** D'une part, le gouvernement ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite : 62 ans, comme si c'était une grande avancée sociale ! Il augmente en revanche le nombre d'annuités à 42 ans en 2023 et 43 ans en 2035, à raison d'un trimestre tous les 3 ans. Cotiser pendant 43 ans sera impossible pour beaucoup. En réalité, cela conduira à diminuer à nouveau le niveau des retraites, en y ajoutant la baisse due à la décote. Par ailleurs, le projet prévoit une hausse des cotisations sociales, dont la part patronale sera compensée par une baisse prochaine des autres cotisations, notamment celle la branche famille. Le patronat a lui été entendu pour baisser une fois de plus le « coût du travail ». **Allonger la durée de cotisation, c'est diminuer la pension !** C'est une autre société que nous devons construire, où les conditions d'existence de toutes et tous ne peuvent dépendre de l'âge, de la condition des travailleurs et des travailleuses salariées ou pas (chômeur/chômeuse, retraitée, étudiante)...mais doivent être garanties tout au long de la vie. **Il est urgent de se retrouver collectivement sur des revendications et des modalités d'actions résolument offensives tant sur les retraites que sur les conditions de travail, les salaires et les emplois.**



LE BULLETIN C'EST VOUS !

Envoyez-nous des informations sur vos conditions de travail, vos problèmes, vos joies de manière à ce que cette feuille serve de liaison entre les agents des collèges pour être tous ensemble Unis et Solidaires ! Vous pouvez nous laisser un message sur le **06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 95 70 71 45** ou nous envoyer un mail à cette adresse électronique : sudeducation92@gmail.com

Les agents parlent aux agents : « Souvent notre emploi du temps n'est pas compatible avec notre vie personnel. Il faut embaucher et titulariser pour que tout le monde s'y retrouve tant les agents que les usagers » - « Battons-nous pour la retraite ! Nous ne voulons pas mourir avec le balai ».